» Art. 2. — Les pigeons étrangers ne pourront entrer en Espagne par les frontières de France et de Portugal que sur les points où il existe un chemin de fer ; par mer, ils pourront seulement entrer dans les ports de Barcelone, Valence, Malaga, Huelva, Gyjon, Santander, Séville.

» Art. 3. — Sont interdits les lâchers de pigeons voyageurs étrangers dans les zones des côtes et des frontières indiquées dans le décret du 17 mai 1891, dans tous les endroits où il existe des services militaires.

» Art. 4. — Des ordres seront donnés aux douaniers à ce sujet

» Art. 5. — Il est défendu à tout sujet étranger résidant en Espagne d'avoir des pigeons voyageurs, ainsi que de lâcher ou de recevoir des expéditions de pigeons, sans autorisation du ministère de la guerre.

» Art. 6. — L'entrée des pigeons vivants provenant de Gibraltar est interdite, ainsi que de ceux provenant de l'étranger, dans les possessions d'Afrique, des Baléares et des Canaries. »

Le reste des articles se rapporte aux sociétés colombophiles établies en Espagne.

Le bombardement de la côte de Cuba

Madrid, 17 juin. — Une dépêche du maréchal Blanco du 16 juin dit que quatorze navires ennemis ont bombardé la côte. Nos batteries ont résisté avec une grande énergie.

L'ennemi s'est retiré après une heure et demie d'une violente canonnade.

Le bombardement de Santiago

New-York, 17 juin. — Une dépêche de la Havane donne le compte-rendu officiel espagnol du combat de Santiago qui a eu lieu hier. Suivant cette dépêche, deux canons à tir rapide ont été mis temporairement hors d'usage à la Soccopa parce qu'ils ont été couverts par la terre du parapet.

Un canon du fort Morro a été endommagé. Tous les dommages sont réparés aujourd'hui. A Morro un caporal a été tué, un lieutenant, huit soldats et deux marins ont été blessés.

A la Soccopa, deux marins ont été tués et un officier blessé. Tous les navires américains ont subi de graves avaries.

La situation aux Philippines

Washington, 17 juin. — Dans un télégramme daté de Cavite, 12 juin, l'amiral Dewey dit que, depuis le 3 courant, la situation n'a pas encore changé. Les insurgés ont virtuellement investi Manille et ont fait aux Espagnols 2,500 prisonniers; douze navires marchands ayant à bord des réfugiés sont ancrés dans la baie sous la protection des vaisseaux de guerre neutres. La santé de l'escadre est excellente.

A Manille

New-York, 17 juin (sous réserves). — Une dépêche de Hong-Kong dit que les insurgés se seraient emparés de l'usine des eaux alimentant Manille.

New-York, 17 juin. — D'après une lettre reçue d'un officier américain Baltimore, les indigènes, aux Philippines, commettraient toutes sortes d'atrocités : dès notre arrivée à Manille, écrit l'officier, ils se jetèrent sur les Espagnols, tuant les hommes et enlevant les femmes. Nous avons sauvé la vie à une centaine d'Espagnols que *les indigènes voulaient brûler vifs*. Pendant le combat du 30 avril, un éclat d'obus tua l'enfant du général Augusti.

Hong-Kong, 17 juin. — Les correspondances de Manille en date du 7 juin, confirment les nouvelles reçues la veille et la capitulation de plusieurs garnisons espagnoles.

Le 6 juin, le feu fut ouvert d'une façon intermittente aux abords de Manille sans aucun résultat. Des accidents d'artillerie se produisirent parmi les troupes espagnoles. Dans une explosion, il y a eu six morts et beaucoup de blessés. Les insurgés proposent la constitution d'une République sous la protection de l'Angleterre et des Etats-Unis.

LE SAINT-SUAIRE DE TURIN

Aux détails que nous avons donnés nous sommes heureux de joindre ceux-ci que nous apporte l'*Osservatore Romano* :

« On commença à développer les épreuves, et c'est alors qu'il se produisit un fait merveilleux. Comme on le sait, les taches ou ombres du Saint-Suaire, vues directement, présentent le double dessin de la dépouille sacrée du Sauveur, parce *que le corps ayant été déposé* sur l'une des extrémités du linceul et puis l'autre extrémité ayant été étendue sur le corps du côté de la tête, il y est resté la sanglante empreinte du dessous et du dessus.

» Ce double dessin, quoique décoloré, était très clair et assez détaillé, mais il donnait une idée des contours plutôt que des linéaments. Or, on savait que la négative photographique aurait renversé les couleurs, c'est-à-dire laissé en blanc les empreintes des taches et reproduit en noir les parties du linceul où il n'y avait pas d'empreinte ; mais on supposait que, dans tous les cas, cette inversion aurait conservé ce qu'il y avait d'indéterminé dans l'original.

» Au contraire, au fur et à mesure que l'image photographique se développait dans le bain, on voyait apparaître quelque chose de vraiment inattendu. C'était le dessin parfait et complet de la Sainte-Face, des mains et des membres qui venait à la lumière, comme si au lieu de reproduire le linceul où le corps fut enveloppé, on avait pris directement l'image du divin Martyr. Le Saint-Suaire était donc lui-même une négative exacte, quoique en apparence indéchiffrable, du sanglant cadavre que l'on y avait déposé.

» La nouvelle s'en est aussitôt répandue ; et l'on a vu commencer un nouveau pèlerinage à la maison du très habile et heureux artiste. Celui qui écrit ces lignes y est accouru lui aussi. La plaque photographique, exposée à la lumière, produit, dans sa transparence, une impression indicible. C'est comme une nouvelle et admirable ostension du Saint-Suaire. Nous avons vu distinctement, tels qu'ils étaient, les traits du Rédempteur, et nous avons été des premiers à les revoir après dix-neuf siècles, lorsque personne n'aurait osé concevoir une aussi chère espérance ! Répandez donc aussitôt cette extraordinaire nouvelle. — F. C. »

Ces détails émouvants et précis sont tirés d'une lettre qui a pour auteur M. Philippe Crispolti, un des hommes les plus distingués parmi les publicistes catholiques italiens.

Nouvelles du Jour

Le cas de M. Trarieux

Paris, 17 juin. — On annonce que M. Trarieux a fait parvenir à M. Maret, président du centre gauche du Sénat, sa démission de membre de ce groupe. On croit que l'accueil très froid que lui font ses collègues, en raison de l'attitude qu'il a prise dans l'affaire Dreyfus, n'est pas étranger à la détermination du sénateur de la Gironde.

Le centenaire de la naissance de Michelet

Paris, 17 juin. — A l'occasion du centenaire de Michelet, le ministre de l'instruction publique vient d'adresser une circulaire aux préfets et aux recteurs d'académie, leur enjoignant de prêter tout leur concours à la célébration des fêtes qui seront organisées.

Ces instructions portent que, dans les universités, les lycées, les collèges et aussi les écoles primaires, on devra consacrer la matinée du 13 juillet à des conférences sur Michelet auxquelles seront invitées les autorités locales et les familles.

Un incendie dans le peignage Holden à Reims

Reims, 17 juin. — A deux heures de l'après-midi, un incendie s'est déclaré, en ville, dans la maison Jonathan Holden, dite des Nouveaux-Anglais.

Le feu a pris dans un magasin de laines peignées, contenant environ 600 balles de marchandises et d'une superficie de 600 mètres carrés. On ignore la cause de ce sinistre. Les dégâts ne sont pas évalués, mais il est probable qu'ils dépassent 300,000 francs.

Agitation parmi les ouvriers des docks de Marseille

Marseille, 17 juin. — Les ouvriers du port et des docks demandent une augmentation de salaire. Une grande réunion doit avoir lieu dimanche. Si les conditions des ouvriers ne sont pas acceptées, la grève sera immédiatement déclarée.

La situation est d'autant plus grave que les navires chargés de blés se trouvent dans le port et qu'il ne reste plus que treize jours pour les décharger.

Passé ce délai, en effet, l'ancien droit de 7 francs sera de nouveau applicable.

Un capitaine victime d'un affreux accident au Mans

Le Mans, 17 juin. — Le capitaine Barie, du 33e d'artillerie, passait, à cheval, près du passage à niveau de la Fourche, à Campanvours, lorsque sa monture, effrayée par l'arrivée du train, s'emballa. M. Barie, désarçonné, se broya la tête sur le pavé. La mort a été instantanée.

Nouvelle condamnation de MM. Max et Louis Régis

Alger, 17 juin. — Le tribunal correctionnel a jugé aujourd'hui plusieurs affaires dans lesquelles étaient impliqués MM. Max et Louis Régis et Philippi.

Ils ont été condamnés, par défaut : M. Max Régis à treize jours de prison, son frère à dix jours, M. Philippi à vingt-deux jours et plusieurs centaines de francs d'amende.

Crise ministérielle imminente à Berlin

Berlin, 17 juin. — Le bruit court qu'une crise ministérielle est imminente. Le chancelier prince de Hohenlohe serait remplacé par le comte de Wartenblewer et le comte de Bulow, ministre des affaires étrangères, par le comte Herbert de Bismarck.

La loi de lynch

New-York, 17 juin. — Dans l'Alabama, la populace a forcé les portes de la prison de Wetmupka, y a saisi cinq nègres accusés de meurtre, les a pendus et a criblé leur corps de balles.

L'idée de M. Jaurès sur l'union des socialistes

Les journaux révolutionnaires continuent à discuter sur la possibilité d'organiser cette unité socialiste que M. Jaurès s'est mis en tête de réaliser.

Et, de toutes ces discussions, cette constatation surtout se dégage que l'idée de M. Jaurès, comme beaucoup de celles qu'il lui a plu d'émettre au petit bonheur de l'inspiration, depuis qu'il est devenu une des lumières du parti collectiviste, est une idée de poète, une idée mort-née et que les vrais militants doivent bien se garder d'accueillir.

Le journal le *Parti ouvrier* s'en explique aujourd'hui encore avec une netteté parfaite :

« Il est déjà fort difficile, dans chaque groupement, explique-t-il, de parvenir à s'entendre pour une méthode commune ; que serait-ce donc si les groupements étaient tous réunis ? »

Le rejet du pourvoi de M. Brunetière

Paris, 17 juin. — La chambre criminelle de la cour de cassation a rejeté cet après-midi, conformément aux conclusions du conseiller rapporteur et de l'avocat général, le pourvoi formé par *M. Brunetière, directeur de la Revue des Deux-Mondes*, contre l'arrêt de la cour de Paris qui l'avait condamné à insérer dans cette revue la réponse de M. du Bout, auteur de la *Frédégonde*, représentée à la Comédie française, aux critiques de M. Jules Lemaître.

On se rappelle, sans doute, qu'après le prononcé de l'arrêt de la cour de Paris qui lui donnait satisfaction, M. du Bout avait fait connaître qu'il renonçait à réclamer l'insertion de la réponse qui faisait l'objet du procès, mais M. Brunetière néanmoins avait tenu à porter la question devant la cour de cassation afin de faire trancher la question de principe.

Elle a été tranchée contre lui.

L'anarchiste Etiévant

L'anarchiste Etiévant, condamné à mort avant-hier par la cour d'assises de la Seine, a refusé catégoriquement de signer son pourvoi.

Lorsqu'on lui en a parlé il a répondu : « Fichez-moi la paix ! » Il a été transféré à la Roquette où il occupe une cellule voisine de celle de Carrara, également condamné à mort. Il n'a pas adressé la parole à ses gardiens ; il paraît très calme ; il a seulement demandé l'autorisation d'écrire à son père et à diverses autres personnes.

La pension du lieutenant-colonel Picquart

L'*Officiel* d'hier publiait une note indiquant le chiffre de la pension accordée au lieutenant-colonel Picquart pour ses vingt-cinq ans, trois mois et douze jours de service.

Cette pension s'élève à la somme de 2,208 francs.

Encore un assassin de seize ans !

Albi, 17 juin. — Un apprenti tapissier de Lavaur, âgé de seize ans, Elie Rieuvergnet, a assassiné Mme Colin, trente-neuf ans, femme de son patron, en l'étranglant après lui avoir asséné un coup sur la tête.

Rieuvergnet a fait des aveux complets.

Soldats rendus malades par de la viande de conserve

Tours, 17 juin. — Mercredi dernier, à la suite d'une distribution de viande de conserve, faite au 3e cuirassiers, plusieurs hommes se sont trouvés indisposés.

Leur état s'aggravant rapidement, le capitaine, prévenu, envoya chercher les deux médecins. Les soins les plus énergiques furent donnés aux malades dont aucun n'a heureusement succombé.

Actuellement quinze sont à l'hôpital et une soixantaine à l'infirmerie ou à la chambre.

Les officiers et les médecins ont passé la nuit au quartier.

Nouvelles menaces anarchistes

Paris, 17 juin. — La Préfecture de police a été informée qu'au cours d'une réunion anarchiste tenue, hier *soir, à la Maison du Peuple, 4, impasse du Gers*, des menaces de mort auraient été proférées, par un orateur, contre MM. Blanc, préfet de police, Bertulus, juge d'instruction, et André, chef de la brigade des recherches, principalement chargé de la surveillance des anarchistes.

Cent mille francs de bijoux disparus en chemin de fer — Est-ce un vol ?

Paris, 17 juin. — Le service de la sûreté a été avisé que M. X..., négociant en bijouterie, avait perdu pour environ 100,000 francs de bijoux sur la ligne du P.-L.-M. dans le trajet de Marseille à Paris.

M. X... aurait constaté la disparition de plusieurs écrins contenant ces précieux objets et il aurait à son *arrivée à Paris déposé une plainte*. La sûreté ouvre une enquête.

Agression contre le consul d'Espagne à Oloron

Oloron, 17 juin. — Une tentative d'assassinat a eu lieu, hier après-midi, au consulat d'Espagne.

Un anarchiste péninsulaire qui, sous le prétexte de faire viser une pièce, s'était présenté devant le consul, M. de Vedria, lui a soudain impérieusement demandé 20 francs en le menaçant d'un poignard.

Le consul parlementa avec l'individu pendant quelques instants et parvint à faire prévenir deux agents de police qui, après une courte lutte, s'emparèrent du malfaiteur.

L'agitation en Albanie. — Massacres et incendies

Cettigne, 17 juin. — D'après les rapports du gouvernement monténégrin, une longue escarmouche a eu lieu, hier, à la frontière, entre Albanais et Turcs. Il y a eu des deux côtés des morts et des blessés.

Un certain nombre de femmes et d'enfants qui fuyaient vers la frontière de Monténégro ont été massacrés par les mahométans. Plusieurs maisons ont été incendiées.

Cettigne, 17 juin. — Le combat sur la frontière a duré hier jusqu'à 7 h. du soir. Un grand nombre de chrétiens ou d'Albanais ont été tués ou blessés. Beaucoup de femmes et d'enfants, qui fuyaient vers la frontière Monténégrine, auraient été tués par les Albanais.

Victimes de la foudre

Le Puy, 17 juin. — Au cours d'un orage d'une extrême violence, à Vedrines (commune de Vieille-Brioude), quatre personnes ont été contraintes de se réfugier dans une cabane abandonnée.

La foudre, en tombant sur la cabane, a tué les nommés Jules Tourette, âgé de 35 ans, et Pierre Ferrand, âgé de 31 ans. Un troisième a eu les jambes carbonisées.

On craint qu'il ne survive pas à ses blessures.

Les émeutes dans le Riff

Tanger, 17 juin. — Le vaisseau impérial *Sid-el-Turki*, venant d'Alhucemas, est arrivé, apportant des nouvelles des derniers événements du Riff.

La tribu des Bocoyas a massacré des espions impériaux. Les troupes impériales ont évacué le village afin de prendre les rebelles simultanément avec le *Sid-el-Turki*; ce dernier a fait feu sur les Bocoyas, et ceux-ci ont voulu se retirer. Mais la retraite fut coupée par les troupes impériales.

Les Bocoyas ont été complètement défaits.

Mort d'un peintre anglais

Paris, 17 juin. — Une laconique dépêche de Londres annonce la mort du peintre Burne-Jones dont la réputation est universelle.

Né en 1833, il était âgé de 65 ans.

Bulletin Météorologique

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
		Roubaix, **Vendredi** 17 juin.	
2 heures soir	17° au-dessus	773 m/m	Beau temps
5 heures soir	16° »	773 m/m	»
9 heures soir	13° »	773 m/m	
		Samedi 18 juin 1898.	
Minuit	13° au-dessus	774 m/m	Beau temps
1 heure matin	12° »	774 m/m	»
2 heures »	12° »	774 m/m	»

Paris. — Vendredi 17 juin 1898. — *(Bulletin du Bureau Central météorologique)*. — La dépression signalée hier sur l'Italie s'est comblée rapidement en marchant vers l'est; le baromètre s'est relevé de 8 mm. à Nice. (756 mm.) Une zone de *faibles pressions paraît s'avancer du large sur* le nord-ouest de l'Europe. Les fortes pressions descend vers le sud et le maximum se trouve ce matin sur la Manche. (Cherbourg, 770 mm.) Le vent est faible d'entre nord et est sur notre littoral ouest; il est encore fort du nord-ouest à Cette, modéré en Provence. Les pluies sont rares sur le continent. En France, on a recueilli encore 29 mm. d'eau à Nice, 13° à Clermont, 5 à Perpignan.

La température se relève dans le sud-ouest de la France et en Allemagne; elle était ce matin de 9° à Bodœ, 11° à Paris, Moscou, 29° à Constantinople. — On notait 4° au puy de Dôme, 3° au pic du Midi et au mont Mounier. En France, un temps beau est probable avec hausse de température. — A Paris, hier l'après-midi, beau. Moyenne d'hier, 19 juin, 14°2, inférieure de 2°9 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxima, 19°8; minimum, 8°2. — A la tour Eiffel, max. : 15°4; min. : 7°9. — Baromètre à sept heures du matin, 767 mm. 9, stationnaire à midi.

CHOSES ARTISTIQUES

Nous aimons à suivre les manifestations de l'art *partout où elles se produisent*, et, lorsque nous avons cru reconnaître, chez un de nos concitoyens, un véritable sens artistique uni à des connaissances *techniques acquises* aux écoles les plus réputées, nous sommes doublement heureux de signaler son mérite et les œuvres qu'il a conçues et réalisées.

Nous sommes passé, par hasard, ces jours-ci, dans les ateliers et magasins de M. Adolphe Neirynck, rue du Nord, à Roubaix, et grande a été notre admiration devant la collection unique de meubles rares rassemblés là comme par enchantement ; les styles les plus divers en ont été dessinés de main de maître par ce véritable artiste dont le bon goût n'a d'égal que le talent. Il y a de vraies merveilles d'exécution parmi cette collection de meubles précieux, où les chambres Louis XV et Louis XVI alternent avec les salons et les salles à manger Renaissance ou Empire.

Tous ces objets sont confectionnés, ouvragés, sculptés, dans les vastes ateliers de M. Adolphe Neirynck, ce qui lui permet de leur donner le cachet et le fini qui en doublent la valeur, et, au point de vue de l'art, d'en faire de véritables chefs-d'œuvre.

Si Roubaix, pour l'industrie de la laine, a une réputation si universelle, si notre ville, en marchant à la tête du progrès, est l'une des premières du monde entier, pour le bon goût, la nouveauté et l'originalité de ses tissus, on peut dire que, dans cette partie si intéressante de l'industrie, la fabrication des meubles, elle peut être classée au premier rang, grâce à l'initiative ingénieuse de M. Adolphe Neirynck, qui suit le progrès pas à pas.

Aussi la renommée de la maison Neirynck dans le Nord est-elle considérable. Il n'est guère de maisons bien conçues et bien comprises pour lesquelles on ne se soit adressé à la haute compétence de M. Neirynck. On s'adresse même, à lui, de tous les points de la France et de la Belgique. Il y a quelques jours, un ameublement complet partait de cette maison pour l'Auvergne; la veille, une expédition était faite pour Bruxelles.

Ce succès n'a rien d'étonnant : M. Adolphe Neirynck, dont la modestie s'accommodera mal de ces éloges, s'est admirablement pénétré de toutes les choses de l'architecture et de la sculpture, qu'il a étudiées à fond dans sa jeunesse, et qu'il a suivies depuis lors, avec une ténacité et un amour de l'art qui ne se sont jamais démentis.

On sait qu'on peut s'adresser à lui, en toute sécurité, qu'il fournit à la demande des familles, des renseignements précis sur le genre de meubles qu'il faut adapter à chaque genre d'architecture, qu'il dessine les meubles pour lesquels on lui soumet des projets, et que lorsqu'il a entrepris l'ameublement d'une maison, ce sera parfait, comme bon goût et comme originalité, car ces deux qualités sont le propre de toutes ses créations.

Nous avons cru devoir, de nous-mêmes, sans en *informer* M. Neirynck, parler de son établissement et de son réel mérite tout personnel, estimant que ses ateliers et ses magasins de la rue du Nord sont une des curiosités industrielles et artistiques de Roubaix.

UN ROUBAISIEN.

Chronique Locale

ROUBAIX

Classement des rues Casimir-Périer et Guizot. — Conformément à un arrêté préfectoral en date du 11 juin 1898, une enquête est ouverte sur les projets de classement, de règlement des alignements et de fixation du nivellement de la rue Casimir Périer comprise entre les rues de Lenze et Guizot et de la rue Guizot, comprise entre les rues Casimir-Périer et Lafayette.

Les projets avec les pièces à l'appui seront déposés à la Mairie pendant quinze jours, du 21 juin au 5 juillet inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

A l'expiration de ce délai, un commissaire-enquêteur, désigné à cet effet par M. le préfet, recevra à la Mairie, pendant trois jours, les 6, 7 et 8 juillet, de 3 à 4 heures de l'après-midi, les observations qui pourraient être faites sur ces projets.

La société de marche « L'Espérance », établie chez M. Dubayon, cabaretier, rue des Longues-Haies, fera une sortie dans la nuit de samedi à dimanche, se dirigeant vers Halluin.

Nomination d'un percepteur. — Par arrêté du ministre des finances, M. le colonel Allaire est nommé à la perception de Roubaix-Est, hors classe.

L'administration du Mont de Piété. — M. Alfred Duburcq, conseiller municipal, est maintenu dans ses fonctions d'administrateur du Mont de Piété. Il sortira d'exercice à l'expiration des pouvoirs du Conseil municipal.

Le vrai saint Médard : 18 juin.

S'il pleut le jour de saint Médard,
Il pleut quarante jours plus tard.

Et le dicton ajoute :

A moins que le saint Barnabé
Ne lui vienne couper le nez!

Il a plu le 8, jour de saint Médard ; il a plu le 11, jour de saint Barnabé !

Combien de fois faudra-t-il répéter, demande M. Henri de Parville, que le dicton est antérieur, et de beaucoup, à 1852, et que, en 1852, la réforme grégorienne du calendrier supprima d'un coup dix jours? En sorte que le vrai saint Médard, celui de la tradition, ne survient que samedi 18 juin et saint Barnabé mardi 21 juin. Le nouveau saint Médard, celui du calendrier grégorien, ne compte pas.

La grève des rentreurs. — M. Louis Catrice nous adresse la lettre suivante :

« Roubaix, le 17 juin 1898.

» Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

» Rentrant de voyage, je n'ai pu répondre plus tôt à la lettre de M. Dédack-Martin, paru dans votre numéro *du 13 courant et qu'on me montre à l'instant*.

» Pour couper court à cette polémique, veuillez avoir l'obligeance d'insérer les lignes suivantes qui seront les dernières :

» J'affirme à nouveau que lors de la grève de 1887, Dédack sortait de la maison Vanvert, rue Montesquieu, mais occupé alors par un autre patron, qui je crois était M. Droulers.

» Que s'il a prévenu la quinzaine avant de commencer à travailler chez Mulliez-Eloy, c'est sur la menace que je lui fis, de le mettre au pilori, pour s'être embauché dans une maison mise en interdit, par le Syndicat dont il faisait partie.

» Je maintiens qu'il a quitté le syndicat parce que celui-ci n'a pas voulu le considérer comme gréviste et le payer en conséquence.

» S'il le désire, nous réunirons les membres composant la commission du syndicat à cette époque, et si mes dires ne sont pas reconnus exacts, je m'engage à verser la somme de vingt francs pour les pauvres, à condition qu'il prenne le même engagement dans le cas contraire.

» Recevez, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, mes sincères salutations.

» LOUIS CATRICE. »

Au moment de servir vos petits pois ajoutez-y quelques cuillerées de crème d'Oostcamp, **rue du Bois, 13, à Roubaix** (*Téléphone*).

Un sauvetage émouvant. — Jeudi matin, vers dix heures, un enfant de six ans, le fils de M. Constant Delfosse, maître-maçon près du pont Salembier, jouait avec ses petits camarades sur la berge du canal entre le pont de la rue Ampère et le pont Salembier. Soudain l'enfant perdit l'équilibre et tomba à l'eau.

Il allait infailliblement se noyer quand M. Joseph Fauvarque, qui passait justement en cet endroit, se jeta bravement dans le canal. Après quelques brassées il eut le bonheur de sauver le pauvre enfant qu'il alla déposer chez M. Dillies, cabaretier, « A l'Aviron » au coin de la rue Ampère, où des soins lui furent donnés ; il en a été quitte pour un bain froid.

Détail à noter et qui est tout à l'honneur du courageux sauveteur : M. Joseph Fauvarque est gravement malade depuis deux ans, une maladie de cœur l'empêche de travailler régulièrement et après son courageux sauvetage il a dû s'aliter. Il n'en est pas d'ailleurs à son coup d'essai : en 1893, il sauva deux jeunes gens qui allaient se noyer dans la piscine de l'Ecole de Natation, rue Turgot. Ce courageux sauveteur est décoré de la médaille coloniale et de celle du Tonkin.

Nous le félicitons de sa belle conduite en exprimant le souhait qu'il soit à bref délai récompensé de ses nombreux actes de bravoure.

Les accidents. — Un ouvrier brasseur, Louis Rysle, a eu deux doigts de la main droite écrasés en manœuvrant des tonneaux vides à la brasserie de Beaurepaire, chez MM. Dazin frères.

La victime subira une incapacité de travail de trois semaines.

PRESSEZ-VOUS, il est temps. — Le moment est venu de s'occuper du beurre de provision.

La maîtresse de maison a un avantage énorme à se munir de beurre pour l'hiver — ce qu'elle paie maintenant 2,70 le kilog sera payé l'hiver 3,50, 3,60 et jusqu'à 3,70.

La laiterie d'Oostcamp a fait ses preuves maintenant, tous ceux qui ont essayé de ses beurres de conserves sont devenus des clients assidus ; Oostcamp garantit la bonne conservation, la bonne qualité, la pureté et la finesse de son beurre — des conditions particulières sont faites dès à présent — de 10 à 20 kil. **2,75** le kil., au-dessus de 20 kil. **2 70.**

On peut faire les commandes par **téléphone** — les domestiques munis de bicyclettes font rapidement les courses — bien demander le beurre d'Oostcamp et bien s'adresser rue du Bois, **13.**

Les Messes du Dimanche 19 juin à Roubaix. — St-Martin: 5 h. 1/2, 6 heures, 7 h., 8 heur., 9 h., 10 h. (grand'messe) et midi. — Notre-Dame : 5 h., 6 h., 7 h., 8 h., 9 h. 1/2 (grand'messe) et 11 h. 1/2. — Saint-Sépulcre : 6 h., 7 h., 8 h., 9 h., 10 heures (grand'messe) et midi. — Saint-Rédempteur : 6 heures, 7 heures (pour les mères chrétiennes), 8 heures, 9 heures, 10 heures (grand'messe) et midi. — Saint-Jean-Baptiste : 6 h. 8 h., 10 h. (grand'messe). — Saint-Joseph : 5 h., 6 h., 7 h., 8 h., 9 h., 10 h. (grand'messe) et midi. — Sacré-Cœur : 6 h., 7 h., 8 h., 9 h., 10 h. (grand'messe) et midi. — Sainte-Elisabeth : 5 heures 6 h. (sermon en flamand), 7 h., 8 h., 9 h., 10 h. (grand'messe) et midi.

Mangez vos fraises à la crème d'Oostcamp, **rue du Bois, 13** (Téléphone). 36246

Croix. — *Union Sociale et Patriotique.* — Les adhérents de l'Union Sociale et Patriotique, sections du Centre et du Torrin, se réuniront aujourd'hui samedi, à huit heures et demie du soir, chez M. Beansire, Grand'Place. Ordre du jour : Perception des cotisations ; distribution des cartes.

— Les membres du comité de la section du Créchet se réuniront ce soir, à huit heures et demie, chez M. Lequenne, estaminet de l'Enflé, rue du Progrès. Ordre du jour : Formation d'un nouveau groupe.

— *Une excursion à Phalempin.* — On nous prie d'informer les personnes qui ont adhéré au projet d'excursion au bois de Phalempin, organisée par une section de la musique municipale de Croix, que la réunion aura lieu au local de la société chez M. Florent Hurlebize, demain dimanche à six heures du matin.

Le départ aura lieu à six heures et demie (heure militaire).

— *Interdiction de circulation.* — Par suite des travaux à effectuer à la chaussée du chemin des Ogiers, la circulation y sera interdite, du 20 au 25, et devra se faire, pendant ce délai, par les rues de l'Epeule et du Petit-Boutique.

— *Cantines scolaires.* — La commission spécialement chargée de la cantine scolaire de la rue de la Makellerie s'est réunie jeudi soir, pour étudier diverses questions relatives à la prochaine ouverture de cette cantine.

— *Avis aux propriétaires.* — On nous prie de rappeler qu'indépendamment de l'autorisation de bâtir, les propriétaires doivent faire à la mairie dans les quatre mois qui suivent le commencement des travaux, une déclaration contre récépissé.

L'omission de cette formalité les expose à être imposés dès l'année suivante.

— *Vérification des poids et mesures.* — Les opérations auront lieu à la mairie de Croix les 21 et 22 juin pour le quartier de l'Allumette, les 23 et 24 pour la Croix-Blanche, les 27, 28 et 29 pour le centre.

Le vérificateur sera à la disposition des intéressés de 9 heures 1/2 du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

— *Une tentative de vol avortée.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, M. Couvreur, pharmacien à Roubaix, se trouvant à sa villa, rue du Boulevard, à Croix, fut réveillé en sursaut par un bruit inaccoutumé. Il se leva aussitôt et ouvrant la fenêtre qui donne sur le jardin, il aperçut une bande de voleurs dont l'un était occupé à fracturer la porte de l'habitation.

Sans perdre la tête, M. Couvreur s'arma d'un revolver et en tira un coup dans la direction des malfaiteurs; ceux-ci prirent aussitôt la fuite.

Vers une heure du matin, une grosse pierre vint soudain trouer avec fracas une glace de valeur. Les voleurs se vengeaient ainsi d'avoir été dérangés.

Le matin venu, M. Couvreur se livra à une perquisition minutieuse et constata la disparition de plusieurs bouteilles de bière. Une enquête est ouverte.

Wasquehal. — *La procession de l'octave du Saint-Sacrement.* — La procession de l'octave de la fête du Sacrement aura lieu dans la paroisse de Wasquehal, dimanche prochain.

Comme dimanche dernier, le cortège sortira de l'église à l'issue de la grand'-messe et suivra le cortège habituel.

— *Anciens militaires « Le Ralliement ».* — La société d'anciens militaires *Le Ralliement*, de Wasquehal, se rendra à Marcq-en-Barœul, dimanche prochain, 19 courant.

A cet effet, la commission nous prie d'informer les membres que la réunion aura lieu au local, chez Lejeune-Mulliez, café du Beau-Passage, à une heure et demie. Le départ s'effectuera à deux heures très précises. L'amende prévue par le règlement sera rigoureusement appliquée aux manquants.

Lys. — *La culture du lin.* — Deux cultivateurs seulement se sont fait inscrire à la mairie pour bénéficier de la prime accordée par la loi du 9 avril 1898 au sujet de la culture du lin : Mme veuve Jules Hespel, qui a ensemencé 1 hectare, 2 ares, à Cohem ; M. Jean Barbieux, 76 ares 58 centiares au pavé de Leers.

Leers. — *Une enquête à la mairie.* — Le maire de la commune informe ses administrés qu'une enquête « de commodo et incommodo » est prescrite par M. le Préfet du Nord au sujet de l'établissement d'une tuerie en cette commune, hameau de la Mottelette, par M. Mulle-Gadenne, brasseur à Lannoy.

Les observations pour ou contre ce projet pourront être reçues à la Mairie.

Pour les voyages à la mer, la fabrique d'articles de voyage **Soyez père**, à Lille, met en vente un choix immense de grande malles, caisses à robes ou à chapeaux. La Maison se charge des réparations. 44083

La plus ancienne et la plus réputée des crèmes, pour le teint, est la *Crème Simon*, l'exiger chez les détaillants et refuser les imitations ou contrefaçons. 44173

Chaussures Economie par la qualité. — Cordonnerie de luxe Boucau-Vereecke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

CONVOCATIONS :

5e Section-Nord. — BUREAU DE LA RUE TURGOT. — Samedi, 18 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet de la Basse-Masure, réunion du comité de section et des chefs de groupes.

3e Section-Est. — BUREAU DE LA RUE DELEZENNE. — Samedi, 18 courant, à huit heures du soir, estaminet Bogaert, place du Saint-Rédempteur, réunion mensuelle du troisième groupe.

5e Section-Est. — BUREAU DE LA RUE D'HEM. — Samedi 18 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet Lecomte, angle des rues d'Hem et Jean-Goujon, réunion mensuelle du 2e groupe.

7e Section-Nord. — BUREAU DE LA RUE MONTAIGNE. Dimanche 19 courant, à cinq heures du soir, café Régnier-Branquart, rue de l'Abattoir, 1, réunion des chefs de groupes.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 27620

Le Palais de Justice de Tourcoing. — Ainsi que nous l'avons dit dans notre précédent numéro, c'est jeudi qu'a eu lieu l'enquête de commodo et incommodo à propos de l'installation du Tribunal de Commerce et des tribunaux de paix dans un immeuble de la rue de Gand acquis par la ville.

Les quelques renseignements que nous avons pu recueillir nous ont fait dire que plusieurs réclamations avaient été déposées à l'enquête à propos du choix de l'emplacement du futur palais de justice de Tourcoing.

Nous avons appris depuis que les protestations sont venues de tous les quartiers de la ville et des communes environnantes et qu'elles étaient couvertes *de centaines de signatures*. Jamais peut-être plus nombreuses réclamations ont été remises à un commissaire enquêteur. Le Tribunal de Commerce lui-même a dû présenter les observations réunies dans la délibération que nous avons déjà publiée, observations qui visent uniquement l'intérêt des justiciables.

Les votes de M. Albert Masurel. — L'*Officiel* de vendredi a publié la note suivante :

« M. Masurel, porté comme « s'étant abstenu » dans le scrutin du 14 juin sur l'addition de MM. Henri Ricard (Côte-d'Or) et Bourgeois-du-Jura à l'ordre du jour de MM. Ribot, Charles Dupuy, Poincaré, Jonnart et Georges Leygues, déclare que, s'il avait été présent, il aurait voté « contre ».

Une réunion du syndicat des employés de chemin de fer. — Une réunion des employés de chemin de fer syndiqués avait lieu vendredi soir à 9 heures à l'Economie des Ménages. Les adhérents étaient au nombre de 150 environ. Le bureau est constitué avec le citoyen Vanaeckhoudt, président; Legrand et Dizies, assesseurs. On acclame comme secrétaire le citoyen Descheemder, qui se récuse et est remplacé par le citoyen Nivette.

Le Président ouvre la séance et présente au public le citoyen Guérard, secrétaire du syndicat, qui développe dans une longue causerie — elle s'est terminée à 11 heures — le but et les avantages du syndicat.

Son discours comprend trois points : ce que nous sommes, ce que nous voulons, comment nous le voulons. Les revendications se résument en une meilleure répartition des retraites, diminution des heures de travail, augmentation de salaire.

Pour obtenir un résultat, dit-il, il faut que tous les employés soient syndiqués.

Jusqu'à présent on n'est pas arrivé à un résultat parce qu'on n'était pas réuni. Il ne suffit pas de jeter quelques gouttes d'eau sur le feu, il faut inonder le foyer.

Le feu et l'eau, d'après le citoyen Guérard, c'est le capital et le travail dont les intérêts sont aussi inconciliables que ces deux éléments.

L'orateur envisage l'hypothèse d'une grève générale des employés du chemin de fer et en fait entrevoir les conséquences. L'action du syndicat doit s'exercer sur les compagnies et sur les pouvoirs publics. Le Sénat est un obstacle sans doute, mais on peut espérer qu'il ne durera pas toujours. La séance s'est terminée par le vote d'un ordre du jour acclamant le syndicat uni et indivisible.

Les funérailles de M. Emile Dujardin. — Vendredi matin ont eu lieu les obsèques de M. Emile Dujardin, ce malheureux jeune homme de 27 ans empoisonné par méprise à Roubaix où il demeurait, ainsi que nous l'avons dit.

Le deuil était conduit par les frères du défunt. Dans l'assistance nous avons remarqué : MM. Sénélar et Lecomte, adjoints au maire; Cordier et Ducoulombier, conseillers municipaux ; Rouillé, commissaire central; Devaux, secrétaire général honoraire de la mairie; Vasseur, architecte de la ville; Monin, proviseur du Lycée; Bugniard, économe du Lycée; Duhamel, économe des hospices; François Masurel père, président de la Société de Géographie; Bonte, directeur du Conditionnement; Frère, président de l'Union Tourquennoise, une délégation des Anciens élèves de Tourcoing, etc.

Parmi les nombreuses couronnes offertes par la famille et les amis du défunt, l'on a admiré entre toutes celle de l'Association des anciens élèves du Lycée de Tourcoing, qui était superbe.

Au cimetière, un de ces derniers a prononcé quelques mots d'adieu à Emile Dujardin au nom des anciens élèves du lycée.

Les accidents de travail. — Vendredi vers trois heures de l'après-midi, un forgeron, nommé J.-B. Davenne, âgé de 50 ans, occupé dans les ateliers de MM. Floris Lorthiois-Motte fils, rue Watine, remettait un réservoir dans le ventilateur de la forge, quand un peu de déchets qu'il avait en main s'enroula autour de l'arbre en détachant un fil de fer qui lui fit une forte blessure au front et à la paupière inférieure. M. le docteur Vanneufville a fait un pansement et conclu à une incapacité de travail de trois semaines.

Le Sporting-Club Tourquennois organise pour ses membres actifs un grand concours de tennis.

Ce concours aura lieu au mois de septembre prochain.

Nous donnerons ultérieurement le programme de cette fête qui promet d'être très brillante.

Les membres protecteurs inscrits jusqu'au 15 juillet prochain, pourront avec leur famille, prendre part à ce concours. 362631

Halluin. — *Nomination dans la douane.* — Le préposé Mathieu Dumora, de la brigade d'Halluin gauche, est nommé sous-brigadier au Bar, à Pont-à-Marcq.

Communications

ANCIENS SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS. — Dimanche prochain 19 juin, à 5 heures 1/2 très précises aura lieu la réunion générale, au siège de la société café Leclercq, rue Desurmont, pour la nomination d'un nouveau président, cotisations, nouveaux sociétaires, décision à prendre pour le 14 juillet. Tous les sociétaires sont instamment priés d'y assister.

LILLE

Les palmes académiques viennent d'être conférées à M. Léon Letombe, ingénieur des arts et manufactures, secrétaire de la Société Industrielle du Nord de la France. Cette distinction a été décernée à M. Letombe à la suite de l'Exposition de Bruxelles.

La nomination d'un nouveau directeur des postes. — M. Chevallier-Lemore, directeur des postes à Mézières, est nommé directeur des postes à Lille, en remplacement de M. Greterin, retraité.

Ecole subdivisionnaire d'instruction militaire de Lille. — Messieurs les officiers inscrits à l'Ecole d'instruction de Lille sont informés qu'il n'y aura pas de séance dimanche prochain, 19 courant, à cause des fêtes et du départ du 43e régiment pour le tir.

La bénédiction de l'église du Sacré-Cœur, à Lille. — *Le jubilé de M. le chanoine Brande.* — La journée du 17 juin, fête du Sacré-Cœur, sera inscrite en lettres d'or dans les annales de la paroisse du Sacré-Cœur, à Lille. La double cérémonie de la bénédiction de l'église et du jubilé du vénérable curé, M. le chanoine Brande, avait attiré, dans l'église, magnifiquement décorée, une foule nombreuse de fidèles.

Dans le chœur avaient pris place les doyens et curés des paroisses de Lille, Mgr Lasnes, MM. les chanoines Hennouse, Carton, Fremaux, Richard, Fichaux, le prieur des Dominicains, le supérieur des Franciscains, M. le chanoine Dieu, supérieur du collège de Marcq ; tous les anciens vicaires de la paroisse du Sacré-Cœur, le conseil de fabrique, etc., etc.

A dix heures, le cortège sort de la sacristie et va chercher au presbytère NN. SS. Sonnois et Monnier ; ils rentrent au chant du *Benedictus*. Mgr Sonnois procède à la bénédiction de l'église et va se placer à gauche du chœur ayant en face de lui Mgr de Lydda.

M. le chanoine Brande célèbre la messe; la bénédiction est donnée par Mgr Sonnois.

Après l'évangile, le père Gaffre, des Frères prêcheurs, a prononcé un magistral discours; en terminant il rend *hommage à tous ceux qui ont coopéré à l'érection de* l'église du Sacré-Cœur et notamment, M. le chanoine Brande. Il était midi et demi quand l'imposante cérémonie a pris fin.

A une heure, un banquet réunissait, dans une des salles du cercle St-Dominique, les membres du clergé, de la fabrique et diverses confréries ou associations de la paroisse. Cent vingt-cinq convives y assistaient.

Mgr Sonnois présidait ; au début du banquet, il a chargé M. le vicaire général de lire le document nommant M. Brande chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Cambrai. Plusieurs discours très applaudis ont été prononcés.

Arrestation pour détournements à Lille. — La police de Lille a arrêté, jeudi, un sieur Jules Roussel, âgé de 30 ans, demeurant rue Nationale. Il était représentant de la brasserie Roussel et Mulliez, au Pont de Nieppes ; chargé d'opérer des recettes il aurait réussi à s'approprier plus de 3,000 francs ; il a été écroué à la maison d'arrêt.

L'élection du canton de Lille Nord-Est

La polémique continue toujours aussi vive entre la *Dépêche* et l'*Echo*. Le premier de ces deux journaux déplore la scission survenue entre les républicains modérés; « cette rupture voulue et préméditée, dit-il, ne pourra que profiter aux socialistes qui s'en réjouissent et aux radicaux qui comptent les coups. »

Parlant des causes qui ont empêché l'accord de se produire, la *Dépêche* s'exprime ainsi :

« Le comité de l'*Echo* ne peut nier que le comité républicain libéral, au nom de M. Battet-Rogez, ne lui ait offert de lui laisser le champ libre dans le canton Nord-Est, à condition que, sur d'autres points de la ville de Lille, le comité de l'*Echo*, dans un but d'entente et de conciliation, fasse de son côté quelques concessions. Or l'*Echo* ne veut faire aucune concession. »

Ce dernier journal avait publié des télégrammes de M. Gossart qui protestait contre ce fait que les libéraux lui auraient offert la candidature. La *Dépêche* répond :

« Dans une de ses lettres, M. Gossart dit textuellement :

» *J'ai eu, avec un ami, plusieurs conversations intimes concernant cette élection* qui devait nous trouver tous réunis devant *l'ennemi commun : le collectivisme*. Mais je ne pouvais considérer cette visite amicale comme une démarche officielle. »

» Ce que M. Gossart n'ajoute pas, c'est qu'à diverses reprises, il a *déclaré très nettement qu'il se refusait d'une manière* absolue à être candidat. »

L'*Echo* dit que les affirmations de la *Dépêche* sont inexactes et que les conservateurs n'ont pas fait de démarches auprès du comité républicain de gouvernement.

M. Fauchille vient de publier sa profession de foi. En voici la partie la plus importante :

« La question politique se présente dans l'élection actuelle, avec un caractère particulièrement irritant et grave : les adversaires auxquels, depuis de xx ans, nous avons fait subir de sanglantes et continuelles défaites, ont jeté dans la balance le nom de leur chef, le maire collectiviste Delory.

» Il importe que vous infligiez un échec définitif à cette municipalité qui est la honte de la ville de Lille et que vous l'ac-

---

FEUILLETON DU 19 JUIN 1898. — N° 45

GUET-APENS

par JULES MARY

TROISIÈME PARTIE

HONNEUR POUR HONNEUR

IV

Elle ne répondit pas. Il donna la lettre. Il aurait bien voulu rester, afin de scruter la physionomie de la jeune fille. Mais rester, dans l'état singulier de trouble où il était, c'était se trahir, c'était presque dire qu'il connaissait, ou, du moins, qu'il devinait le contenu de la lettre.

Il n'osa et se retira.

Il descendit, et, raffermissant sa démarche en passant devant *Courlande raffermissant* aussi sa voix :

— Mademoiselle Lucienne vous fait attendre.

— Oh ! j'ai le temps... rien à faire, avec ces noms d'un tonnerre d'Allemands, que le ciel écrase !...

Montmayeur sortit et alla se promener dans la campagne, dans la direction que devait prendre le paysan pour se rendre aux Bernadettes.

Un quart d'heure ne se passa pas sans qu'il le vît s'approcher.

Il alla à sa rencontre.

— *Vous emportez votre réponse ?*

— Oui-dà ; elle n'était pas pressée, la demoiselle, tout de même et quand même, fit Courlande.

— Dites moi, mon brave, êtes-vous riche ?

— Moi ? Allons donc... Au pays, à Verzy-Verzenay, ça va encore, on joint les deux bouts ; mais les Prussiens, voyez-vous, m'ont tout mangé... Il ne me reste rien.

— Et que faites-vous pour vivre, à Garches ?

— Peu de chose. Aussi, je vis mal. Entre nous soit dit, je passe parfois des lettres du côté de Rueil et plus loin, pour les soldats. Ça me rapporte quelques sous.

— Et s'il vous tombait du ciel une aubaine, l'accepteriez-vous ?

— Une aubaine ? Ça dépend. D'abord je suis un honnête homme.

— Aussi, je ne veux pas entrer en lutte avec votre conscience.

— Dam ! Alors, c'est selon. Encore, faudrait-il savoir.

— Deux pièces de vingt francs, par exemple.

— Elles sont rares, les pièces de vingt francs, par le temps qui court.

— Les voici.

— Bon ; mais ce qui m'intéresse ce n'est pas tant de les empocher, c'est de savoir ce qu'il faudra que je fasse pour les gagner.

— Je vais vous le dire franchement.

— Vous y gagnerez, parce que je suis un honnête homme, je le répète... En outre, croyez bien que je ne suis pas une bête...

— J'ai intérêt à connaître le contenu de la lettre que vous portez à Claudine.

Courlande regarda la lettre avec curiosité, comme si les paroles de Montmayeur lui avaient tout à coup donné plus d'importance. Il semblait chercher ce qu'elle pouvait avoir de particulier.

— Dam ! fit-il, pour savoir ce qu'elle dit, cette lettre, il faudrait pas vrai ? le demander à mademoiselle Claudine...

— Il y a bien un autre moyen...

— Ah ! lequel ?

— Ce serait d'ouvrir la lettre... et de la recacheter ensuite...

— Oh ! oh ! mais vous êtes sûr que c'est bien honnête, ce que vous me demandez là ?...

— Ce n'est pas un vol...

— Heu ! heu ! c'est sacré, les lettres...

— Tout au plus une curiosité un peu forte, Remarquez que je me contente de lire la lettre et que vous la remettez à Claudine comme si je n'en avais pas pris connaissance...

— Je sais bien, je sais bien, mais c'est égal... ce n'est guère régulier... et ma foi, pour deux pièces de 20 francs !

— Qu'à cela ne tienne... en voici cinq ..

— 100 francs ! tonnerre... vous y tenez donc beaucoup ?

— Je vais vous dire pourquoi, mon brave, il y a de l'amour sous roche.

— Oh ! s'il ne s'agit que de cela... je ne demande pas mieux que de protéger Vénus. Nous sommes rigoleurs dans la Marne,

Et il passa la lettre de Lucienne à Montmayeur,

Celui-ci la prit avec un empressement avide.

Que contenait-elle ? Qu'allait-il apprendre ?

Cette fois l'enveloppe était bien close. Mais elle ne portait aucune suscription. Lucienne s'était contentée de dire à Courlande ;

— Vous remettrez ceci à ma sœur,

Montmayeur déchira l'enveloppe d'une main fiévreuse.

La lettre, écrite d'une seule phrase, d'un seul jet, était très courte, mais que d'éloquence et quel drame dans le peu de mots qu'elle contenait !...

« Ma chère Claudine, je t'aime, c'est horrible, je » le sais, mais c'est plus fort que ma volonté. Je ne » raisonne pas. Je t'aime, ne me hais pas et plains-» moi plutôt. Demain soir, si tu veux venir, je t'at-» tendrai chez moi, mais va, tout ce que tu pourras » me dire, je me le suis dit il y a longtemps. Est-ce » utile de recommencer entre nous des scènes qui » nous attristent ? Je t'aime, je suis condamnée. Je ne » suis qu'une misérable. Pardonne ! »

Comment dépeindre l'épouvante qui grondait dans l'âme de Montmayeur ? Il se trouvait sans voix, sans salive, et il regardait Courlande de l'air d'un homme subitement frappé de folie. Depuis une heure, du reste, depuis qu'il avait lu la première lettre apportée par Courlande, il ne savait plus s'il possédait bien toute sa raison.

— Ça paraît vous contrarier ? interrogea Courlande,

— Non, au contraire.

— Alors, c'est une bonne nouvelle pour vous ?

— Oui.

— Tant mieux. Ça me fait plaisir... J'ai été amoureux aussi, moi, voyez vous; dans les temps jadis... Mais dites-moi, vous avez déchiré l'enveloppe.... Comment vais-je faire, à présent, pour remettre ce petit mot ?

— J'y ai songé !

Il tira une enveloppe de son portefeuille, y fit couler la lettre de Lucienne et la cacheta.

— Voilà, dit-il, il n'y avait pas d'adresse... Claudine ne pourra s'apercevoir que je l'ai lue.

Courlande partit, gaiement, pour les Bernadettes, pendant que Montmayeur rentrait en chancelant à la fabrique,

Il alla s'enfermer dans son cabinet de travail.

— Elle sait tout ! murmurait-il... Elle sait tout !... Voilà donc pourquoi, autrefois, elle se reculait de moi. Je ne me trompais pas. Ses lèvres, alors, me disaient qu'elle m'aimait. Son regard trahissait l'horreur qu'elle avait de moi. Aurai-je jamais le courage de reparaître devant elle ?...

Il évita sa rencontre pendant toute la journée. Il ne sortit pas de son bureau. Il songeait qu'il lui fallait à tout prix assister à l'entrevue que Claudine demandait à Lucienne. Il fallait qu'il entendît cet entretien.

Comment faire pour cela ?

La chambre de Lucienne était voisine de celle qu'avait occupée madame de Montmayeur. Elles ne communiquaient pas entre elles, cependant, car leur porte, à chacune, donnait sur un corridor du premier étage. Jadis elles communiquaient par une porte à deux battants donnant sur un grand cabinet de toilette. La fantaisie du précédent propriétaire de la fabrique avait fait condamner la porte ouvrant sur la chambre de Lucienne. Le cabinet de toilette avait servi à madame de Montmayeur. En déchirant la tenture appliquée contre la muraille, on découvrait l'ancienne porte et en appliquant son oreille contre celle-ci, il devait être, sinon facile, du moins possible d'entendre la plupart des choses qui se disaient de l'autre côté.

Montmayeur profita de ce qu'il était sûr que la jeune fille n'était pas chez elle pour pénétrer dans la chambre de sa mère et y faire les préparatifs qu'il jugeait indispensables.

Quelques coups de couteau suffirent pour mettre la muraille à nu.

Il attendit la rentrée de Lucienne.

Il percevait distinctement le bruit de ses pas légers, celui des chaises qu'elle déplaçait, elle toussa à deux ou trois reprises, ouvrit, puis referma sa fenêtre, glissa le verrou de sa porte et se mit au lit. Il se rendait compte de tous ces détails.

— Assurément, je les entendrai ! se dit-il.

Et il s'esquiva sans faire de bruit. Il ne dormit guère. Il avait une fièvre qui le faisait grelotter... Puis son angoisse était grande.

Qu'allaient donc se dire les deux jeunes filles ? Il lui semblait que son sort était lié à cette entrevue... Il sentait qu'il courait un danger... Lequel ?... Que pouvait Claudine contre lui ?... Il ne le comprenait pas très bien...

Le lendemain matin, il se rencontra avec Lucienne,

La jeune fille ne lui parut point changée. Elle vint à lui, le sourire aux lèvres, lui tendit les mains qu'il serra dans les siennes.

— Elle ne tressaille même plus, maintenant, pensait-il...

Et il se sentait tout troublé devant cet amour,

— Est-ce possible ? N'est-ce pas un piège.

Elle remarqua que Montmayeur n'était pas comme à l'ordinaire. Elle lui en fit la réflexion.

— Vous êtes préoccupé, Jean ?... Qu'avez-vous ? ..

Il répondit qu'il était inquiet de la santé de son frère,

En parlant, il la regardait jusqu'au fond des yeux.

Elle était si calme ! ! Est-ce que tout cela pouvait être vrai ? Est-ce que cette enfant pouvait aimer un assassin ? Est-ce que les amours monstrueux sont possibles ?... Amour deux fois sacrilège, puisque Lucienne était fille adoptive de Doriat et que Doriat payait son crime, à lui !

— Un piège... murmurait-il... je suis sûr qu'on me tend un piège...

Ses mains frémissaient de colère et ses narines se gonflaient.

— Ah ! malheur ! malheur à qui se sera joué de moi !!

Il surveilla les allées et venues de Lucienne, après déjeuner.

La jeune fille erra d'abord pendant quelque temps autour de la fabrique; elle prit même le chemin des Bernadettes, mais presque aussitôt revint sur ses pas,

Elle paraissait très agitée,

Elle rentra dans la maison et monta chez elle.

Montmayeur s'était enfermé dans l'ancienne chambre de sa mère et là, le cœur battant, il attendait.

Une partie de l'après-midi se passa ainsi.

— Claudine ne viendra pas, se dit-il... la lettre de Lucienne l'aura découragée...

Mais il entend un bruit de pas dans la cour.

Il va soulever avec imprudence les rideaux de la fenêtre.

C'est Claudine,

Elle monte droit chez sa sœur. Avant d'entrer, elle s'arrête sur le seuil comme si elle était retenue par une dernière hésitation. Montmayeur entend la respiration de la jeune fille, pressée, bruyante, soit qu'elle ait couru, soit qu'elle ait la gorge contractée par l'émotion.

Puis elle frappe deux coups légers.

De sa chambre, Lucienne a dit :

— C'est toi, Claudine ?

— Oui.

L'oreille collée contre la porte condamnée, Montmayeur perçoit tout parfaitement.

Lucienne est allée ouvrir.

Suivons Claudine et abandonnons Montmayeur qui ne perdra rien de la scène qui va se passer.

Lorsque Claudine est entrée, pâle, tremblante, Lucienne s'est vivement avancée vers elle.

Elle ne lui a rien dit, elle s'est contentée seulement de mettre les doigts sur les lèvres et de regarder dans la direction de la porte condamnée derrière laquelle Montmayeur peut entendre mais ne peut pas voir.

Et toutes deux, les mains sur leur cœur pour en contenir l'émotion tumultueuse, toutes deux restent silencieuses.

Tout à coup Lucienne crayonne quelques mots sur